AR PREFECTURE

005-210501839-20201130-2020_141-DE

Regu le 04/12/2020

Département des MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

HAUTES-ALPES

Arrondissement EXTRAIT DU REGISTRE
de BRIANCON DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 30 novembre 2020

Date de la

Convocation: L'an deux mille vingt, le trente novembre à vingt heures trente

26 novembre 2020 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Date d'Affichage : la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

4 décembre 2020

Objet: Délibération n° 2020-141

Production de neige de culture : convention avec la Sté Alpes Montagnes Services

Conseillers en exercice: 15 - Présents: 14 - Nombre de pouvoirs: 1

<u>Etaient présents</u>: MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, GRANET Céline, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : LAURENT Sylvain par AUGIER Laëtitia.

Absent excusé: M. LAURENT Sylvain.

M. COULOM Nicolas a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire rappelle que pour le fonctionnement de son site de ski nordique, la commune de Villard St Pancrace dispose d'un réseau de neige de culture et ceci, afin de pallier à un éventuel manque de neige naturelle

Considérant que la bonne gestion de la production de la neige de culture nécessite toutefois l'intervention de personnels qualifiés, M. le Maire propose au conseil municipal de confier cette tâche à la Sté Alpes Montagnes Services, Impasse l'Orée du Bois 05100 VILLARD ST PANCRACE pour les 3 prochaines saisons d'hiver.

VU le projet de convention ci annexé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de M. le Maire.
- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec la Sté Alpes Montagnes Services

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE